



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014-63

Objet : Délibération portant intention d'adhésion au Syndicat Intercommunal de gestion des Actions Sociales des Hauts de Garonne (SIGAS) pour bénéficier des services du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et de l'Equipe Spécialisée d'Alzheimer

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	28	Contre	0
Quorum	16	L'an 2014, le 16 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la	
Conseillers représentés	1	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement	
Suffrages exprimés	29	convoqués se sont réunis en la Mairie de Tresses, sous la présidence de	
Date de convocation	10/XII/2014	JEAN-PIERRE SOUBIE	
Date d'affichage	10/XII/2014		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian Soubie**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan		Alain BARGUE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141219-2014-63-DE
Date de télétransmission : 29/12/2014
Date de réception préfecture : 29/12/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché, le

29 DEC. 2014

N° 2014-63

Objet : Délibération portant intention d'adhésion au Syndicat Intercommunal de gestion des Actions Sociales des Hauts de Garonne (SIGAS) pour bénéficier des services du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et de l'Equipe Spécialisée d'Alzheimer

Rapport de synthèse :

Le Conseil d'administration du CIAS a décidé par délibération en date du 30 septembre 2014 d'adhérer au Syndicat Intercommunal de gestion des Actions Sociales des Hauts de Garonne (SIGAS) pour bénéficier des services du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et de l'Equipe Spécialisée d'Alzheimer. Toutefois, les services de la Préfecture ont mis en avant la difficulté pour un CIAS d'adhérer à un syndicat. La Préfecture préconise une adhésion directe de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais". Le Syndicat n'y voit aucun inconvénient.

Le CIAS fondait sa volonté de rejoindre le syndicat ainsi :

La pyramide des âges au niveau national montre un vieillissement de la population, avec des seniors de plus en plus nombreux. Cette constatation est et sera d'autant plus prégnante sur le territoire de la Communauté de communes car plus de 90% des habitants, sont des propriétaires occupants. Les missions du CIAS sont donc amenées à prendre en compte cette problématique, conformément aux statuts et développer les actions vers ce public.

Le CIAS a déjà mis en place deux actions :

- Le portage de repas à domicile en partenariat avec l'ADMR
- L'Opération pour l'Habitation des Personnes Agées ou Dépendantes

L'adhésion au CLIC conforterait les missions déjà engagées et permettrait d'en développer d'autres. En effet, le CLIC dispose de travailleurs sociaux spécialisés dans le domaine de la gérontologie, du handicap.... Le CLIC apporte à la fois une expertise individuelle, un soutien personnel et administratif, notamment dans la recherche de financement et d'aides au montage des dossiers.

Après plusieurs rencontres avec la Directrice et le Vice-Président, il a été établi qu'un travail commun, et en réseau, entre le CIAS, le CLIC et les partenaires tel que l'ADMR serait indispensable. Cette adhésion serait possible car le Conseil Général a étendu le périmètre d'intervention du CLIC au canton de Créon et à ce titre doit donner des moyens supplémentaires pour que les missions proposées soient pleinement réalisées.

Cette délibération d'intention est aujourd'hui indispensable, pour que le Syndicat puisse modifier ses statuts afin que la Communauté de communes puisse adhérer.

L'adhésion ne serait effective qu'au 1^{er} janvier 2015. Le cout serait de 0.38 € par habitant (soit environ 7000 €).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité:

1. D'affirmer son intention d'adhérer au SIGAS
2. D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs nécessaires pour que cette adhésion soit effective
3. D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Communauté de communes



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE